Association Hưng Long Võ cổ truyền
Secrétariat général: Mairie de Mordelles
35310 MORDELLES
Tél.: 0686082897 Email: minhlong.mordelles@gmail.com
hunglong.fr facebook: @mordelles.minhlong

DOCUMENTS D'ADHESION

- ☐ Remplir le document **bulletin adhésion**
- ☐ La **demande de licence FFKDA** (voir plus bas)
- ☐ Lire attentivement le **règlement**

- ☐ **Certificat médical pour les majeurs** et + de 14 ans

ou

- ☐ **Questionnaire médical pour les mineurs**: le remplir et d'après le résultat
  => nous fournir l'attestation,
  => ou un certificat médical si nécessaire
  « apte à la pratique des arts martiaux vietnamiens, ainsi qu'en compétition »

- ☐ **Cotisation**: elle comprend l'affiliation à la fédération, et son assurance obligatoire.
  Enfant (né(e) à partir de 2020) **85€***
  Adolescent (+ 14 ans au 1er septembre 2026) ou Étudiant **125€***
  Adulte 145€*

(*) Une réduction supplémentaire « famille » de 5€ s'applique à partir du 2e membre de la famille.

Nous acceptons les dispositifs **Sortir** et **Pass'sport**

La cotisation peut être réglée:
Par **virement**, en une seule fois
Par **carte bancaire**, en une seule fois (1,75% de charge supplémentaires)
tarif CB enfants 86,49€, ado & étudiant, 127,19€, adulte 147,54€
Par **chèque(s)**, jusqu'à 3 fois

- ☐ **FFKDA - remplir le document** (nous compléterons ce qu'il vous manquera Club, numéro de licence, code style)

Attention, l'assurance de la fédération est **INCLUSE dans notre tarif, vous n'aurez rien à régler de plus.**

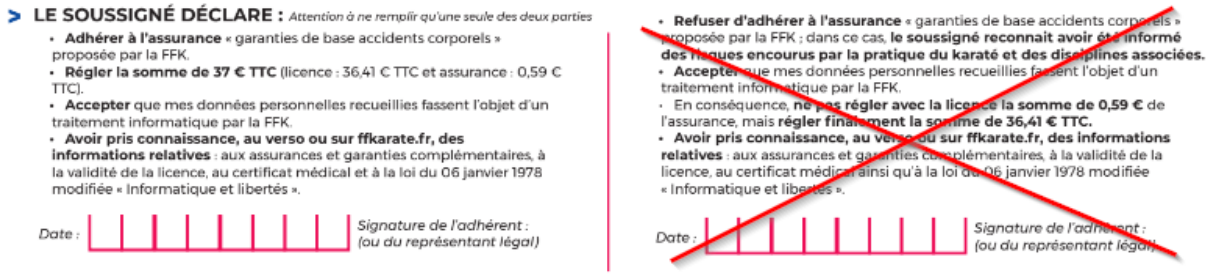

> **LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :** *Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties*
> - **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
> - **Régler la somme de 37 € TTC** (licence : 36,41 € TTC et assurance : 0,59 € TTC).
> - **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
> - **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».
>
> *Date :* *Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)*

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, **ne pas régler avec la licence la somme de 0,59 €** de l'assurance, mais **régler finalement la somme de 36,41 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : *Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)*

Association Hưng Long Võ cổ truyền
Secrétariat général: Mairie de Mordelles
35310 MORDELLES
Tél.: 0686082897 Email: minhlong.mordelles@gmail.com
hunglong.fr facebook: @mordelles.minhlong

Règlement du Dojo

Ce règlement a été élaboré dans un but sécuritaire et de respect d'autrui.

Art.1 :
Il est impératif d'être présent un quart d'heure avant chaque cours pour le consacrer à l'habillage de manière à commencer la séance à l'heure.

Art.2 :
Il est recommandé de prévoir des chaussures de type claquettes pour entrer et sortir des tapis.

Art.3 :
Il est recommandé d'éteindre son téléphone portable le temps de la séance.

Art.4 :
Il est obligatoire de ramasser les bouteilles ou autres déchets à la fin des cours.

Art.5 :
Les ongles de pieds et de mains doivent être maintenus impérativement propres et courts.

Art.6 :
Les cheveux longs devront être attachés.

Art.7 :
Le port de bijoux est interdit durant l'entraînement.

Art.8 :
En cas d'oubli du protège-dents ou de la coquille, la personne concernée ne pourra effectuer de combat.

Art.9 :
En cas de blessure rendant impossible la pratique normale des activités (entorse, port d'un plâtre, d'une attelle, d'un bras en écharpe, etc.), la personne ne pourra pas participer à l'entraînement.

Art.10 :
Le port du Vo Phuc (la tenue) est obligatoire. Elle doit être propre et repassée.

Art.11 :
Une arme d'entraînement est un bien personnel, **l'emprunter doit se faire avec la seule** autorisation **de son propriétaire** car lui seul est en mesure d'en connaître les défauts.

Art.12 :
Plus qu'un club sportif, vous entrez dans une école d'Arts Martiaux Traditionnels. Aussi, vous acceptez les règles qui la régissent, et en les respectant vous en êtes un véritable et digne représentant.

Association Hưng Long Võ cổ truyền
Secrétariat général: Mairie de Mordelles
35310 MORDELLES
Tél.: 0686082897 Email: minhlong.mordelles@gmail.com
hunglong.fr facebook: @mordelles.minhlong

BULLETIN D'ADHÉSION - SAISON 2026 - 2027

COORDONNÉES PRATIQUANTS

NOM: …….. PRÉNOM: ……

ADRESSE: ……..……..……..…

VILLE : ……..……..…… CODE POSTAL :…….

Né(e) le … / … / …… à ……..……

Tél: …… Email : ……..@……

Taille (en cm) : …… (Pour les tenues)

(Adulte uniquement) Personne à contacter en cas d'urgence: …… Tél. ……

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e) …… demeurant ……
……autorise mon fils / ma fille ……
à pratiquer les arts martiaux vietnamiens du club Hung Long Vo Co Truyen, et autorise les cadres de Hung Long Vo Co Truyen à prendre, en cas d'accident pendant les entraînements, toutes les décisions qu'ils jugent utiles, notamment faire appel au médecin local, ou au service des urgences.

En cas d'urgence, les numéros à prévenir en cas d'accident sont :
Nom, prénom de la mère: …… Tél. ……..

Nom, prénom du père: …….. Tél. ……..

CERTIFICAT MÉDICAL : "Apte à la pratique des arts martiaux vietnamiens, (en compétition)"

Pour les mineurs, merci de remplir et de conserver le questionnaire de santé. Il vous indiquera s'il faut nous fournir le certificat médical, ou l'attestation de santé.

Pour les adultes, merci de nous fournir le certificat médical

[suite au verso]

Association Hưng Long Võ cổ truyền
Secrétariat général: Mairie de Mordelles
35310 MORDELLES
Tél.: 0686082897 Email: minhlong.mordelles@gmail.com
hunglong.fr facebook: @mordelles.minhlong

DROIT À L'IMAGE:

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités de l'association et diffusées sur ses supports de communication. Les conditions détaillées sont disponibles sur https://hunglong.fr.

☐ **J'AUTORISE** l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant (le pratiquant).

☐ **JE N'AUTORISE PAS** l'utilisation de mon image ou de celle de mon enfant (le pratiquant).

DONNÉES PERSONNELLES:

Les données recueillies sont traitées par l'association Hung Long Vo Co Truyen pour gérer votre adhésion. Les informations détaillées et vos droits sont consultables sur : https://hunglong.fr.

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations.**

COTISATION: (Choisissez votre moyen de paiement)

☐ Par chèque(s)

N° de chèque	Banque	Nom Prénom	Montant

☐ Par virement, merci de préciser votre nom dans l'objet du virement
IBAN: FR76 1558 9351 3104 4992 3004 051
BIC: CMBRFR2BXXX

☐ Par carte bancaire

JUSTIFICATIF:

☐ Je souhaite obtenir un justificatif d'adhésion à l'association

Le ……../……./……,
signature

FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2026/2027

> **Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

> **CLUB**

RENOUVELLEMENT DE LICENCE
En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) *« nouveau licencié »* ☐
ADRESSE MAIL PERSONNELLE
Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

> **Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)**

@

> **NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB** (ou modifications pour les renouvellements) **M** ☐ **Mme** ☐ **Nationalité** .....

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : *jour/mois/année* **IMPORTANT** Veillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▶ **Personne en situation d'handicap** ☐ **oui** ☐ **non**

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

> **INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coachs)**

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que la France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

> **LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :** *Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties*

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- **Régler la somme de 39 € TTC** (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : *Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)*

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, **ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 €** de l'assurance, mais **régler finalement la somme de 38,40 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : *Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)*

> Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ? ☐ **oui** ☐ **non**

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « ***Statuts et Règlements*** »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé **(sous conditions)**. Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « ***Certificat médical*** » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : **licences@ffkarate.fr**

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « ***Assurances*** » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> Accident corporel : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur **assurances.karate@marsh.com** ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh.
N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :
Tél : +33 1 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh
Département Sports & Événements
Tour Ariane
92088 Paris La Défense Cedex
Ligne dédiée : 01 87 21 27 86
Mail : assurances.karate@marsh.com

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Karaté Full Contact	KFC
Goju Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkaï	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokaï	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokaï	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aito Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
Bukido Sport	BUKISP
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Taï-Jitsu	NIHO
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokaï	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Taï-Do	TD
Taï-Jitsu	TAI
Taï Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT
Art du combat et la canne de défense	ACCD

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Vovinam Viet Vo Dao	VVVD
Arts martiaux vietnamiens traditionnels	AMVTRAD
Autre style des arts martiaux vietnamiens	AAMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QGNG
Tai Chi Chuan	TCH
Wushu Lutte Chinoise	WLCH
Jeet Kune Do	JKD